Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Entreprises du BTP : intégration du risque canicule



Depuis 1947, les salariés du secteur du BTP confrontés à des situations d'intempéries peuvent bénéficier d'arrêts de travail pris en charge par un régime d'indemnisation. Ces intempéries « historiques » étaient jusqu'alors les suivantes : gel, verglas, pluie, neige et vent fort.

Le risque dit « canicule », lié aux épisodes de forte chaleur, ne figurait toutefois pas dans cette liste.

Ce risque canicule pouvait toutefois faire l'objet d'une prise en charge à titre exceptionnel dans le cadre d'un système dérogatoire relevant du CIBTP*. Ce mécanisme était devenu difficilement soutenable avec le nouveau contexte climatique et l'exigence légitime de protection des salariés

A ce titre et face à une plus forte récurrence des épisodes de chaleur intense, les organisations

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

professionnelles du BTP ont souhaité que le risque canicule soit ajouté à cette liste « historique » limitative des risques indemnisés.

C'est ainsi que par décret du 28 juin 2024**, le risque canicule a été intégré aux articles D.5424-7 et suivants du Code du travail. Il rejoint ainsi les autres risques précités dans cette liste limitative.

Ce risque canicule, dont certaines modalités doivent encore être précisées par arrêté, est susceptible de survenir pendant la période de veille saisonnière courant du premier juin au quinze septembre de chaque année.

Sa survenance doit satisfaire à l'une des conditions suivantes (lesquelles peuvent naturellement se cumuler) :
– Le département concerné doit être placé sous alerte canicule orange ou rouge par les services de Météo France
ou
– Le préfet du département peut ordonner par arrêté la suspension des activités affectées par la canicule.

Les conditions de prise en charge de ce nouveau risque canicule sont également adaptées par rapport aux risques déjà indemnisés. Les règles de remboursement reposent sur une prise en charge provisoire puis un remboursement définitif affecté d'un coefficient spécifique au risque canicule.

L'objectif louable des organisations professionnelles du BTP et du ministère du Travail consiste à indemniser au mieux les entreprises sans pour autant réduire le niveau de couverture des risques dit « historiques » et sans modifier le taux de cotisation au régime.

Les entreprises de la région, et notamment les divers corps de métiers particulièrement exposés à ce type de risques (maçons, charpentiers, couvreurs, étancheurs, etc), pourront bénéficier dès à présent de ce nouveau régime et permettre à leurs salariés de ne pas s'exposer aux risques induits par la canicule sur les chantiers (insolations, déshydratations, etc.), préservant ainsi leur sécurité et leur santé au travail.

*CIBTP : Régime de Chômage Intempéries du BTP
** Décret 2024-630 relatif au régime particulier d'indemnisation des salariés par les entreprises du bâtiment et des travaux publics en cas d'arrêt de travail occasionné par les intempéries

Ôkhra, dans la peau d'un ouvrier à l'usine

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

d’ocre



Que diriez-vous de changer de métier pour vous plonger un instant dans la peau d’un ouvrier à l’usine d’ocre ? Dans un cadre exceptionnel, l’ancienne usine d’ocre de Roussillon offre aux petits et grands une expérience inédite. Laissez-vous guider de la Préhistoire à nos jours, et découvrez l’aventure des ocres et des couleurs.

L’ancienne usine d’ocre Mathieu a connu son apogée entre 1921 et 1963 produisant environ mille tonnes d’ocre par an vendue dans le monde entier. Elle appartenait à la famille Mathieu et employait beaucoup de Roussillonnais. Ôkhra vous propose aujourd’hui de revivre son histoire en faisant la visite de l’usine. Sur le parcours, des panneaux illustrés de schémas techniques, de photos et des témoignages de l’ancien contremaître de l’usine Mathieu, Elie Icard, vous permettront d’en apprendre plus. Ôkhra n’est pas seulement un lieu de mémoire, c’est aussi un lieu où vous découvrirez l’origine des pigments et où vous passerez un agréable moment en famille en fabriquant des peintures naturelles grâce aux ateliers.

Par ailleurs, des stages et formations vous permettent, tout au long de l’année, d’acquérir des techniques artistiques et décoratives diverses. Des expositions vous sont aussi proposées régulièrement. Pour les adeptes de souvenirs et de créativité, l’Ecomusée de l’ocre dispose d’une boutique aux nombreux ouvrages spécifiques et aux multiples produits.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026



Crédit photo: Office de tourisme Pays d'Apt Luberon



Crédit photo: Office de tourisme Pays d'Apt Luberon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Crédit photo: Office de tourisme Pays d’Apt Luberon

570, route d’Apt, Roussillon. Plus d’informations, cliquez ici.